

**Anne-Sophie MUSY**  
**Responsable ENR - DREAL**

**Cécile PHILIBERT**  
**Chef du pôle déléguée CAE - DREAL**

## # Contexte et enjeux énergétiques

# Accélération de l'électrification : Quels enjeux pour les territoires?

# Transitions 2050 : Quelle place pour les EnR ?

## # Loi APER – les grandes orientations

## # Les objectifs de la loi d'accélération des Enr

### La loi AENr au départ

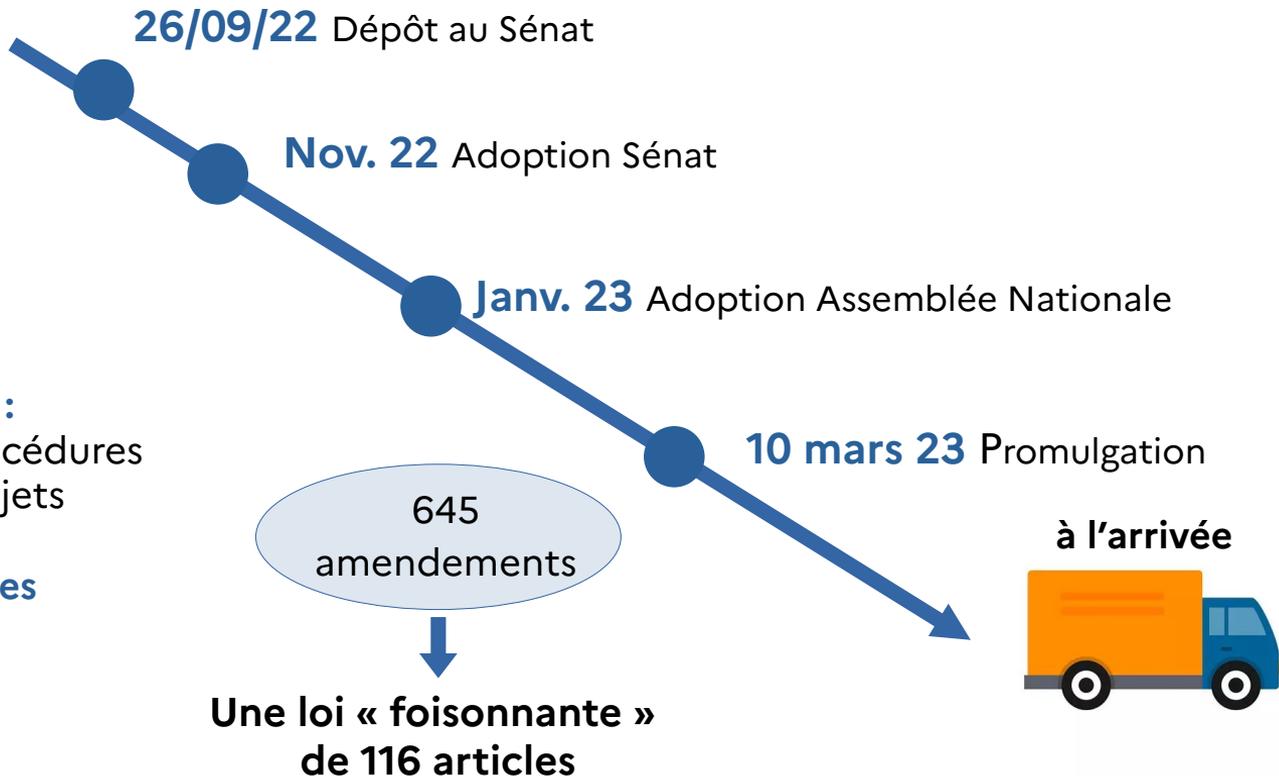


### Un véhicule léger

#### # Texte d'urgence pour :

- Accélérer les procédures
- Accélérer les projets

#### # Une vingtaine d'articles



## # Une loi promulguée le 10 mars 2023

7 titres

➔ Une vingtaine de textes d'application à prévoir

4 axes d'intervention

# Mobiliser en priorité les espaces déjà artificialisés

# Planifier l'accélération des énergies renouvelables au plan local

# Accroître le partage de la valeur pour faciliter l'acceptabilité des projets

# Simplifier les procédures

## # Mobiliser en priorité les espaces déjà artificialisés

Attente  
décrets

### # Obligation d'installer des panneaux PV sur les parkings de plus de 1 500 m<sup>2</sup>

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour les  
nouveaux parkings



### # Renforcement de la loi Climat et résilience concernant l'obligation de végétaliser ou couvrir les toits des bâtiments non résidentiels en PV

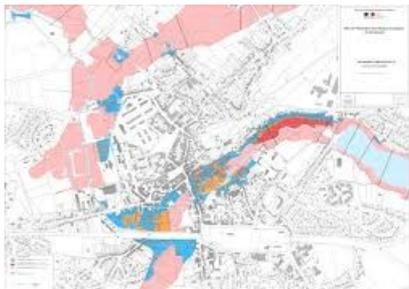
Végétalisation ou couverture en PV des nouveaux bâtiments  
administratifs, hôpitaux, éqpts sportifs et scolaires  
> 500m<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> juillet 2025



## # Mobiliser en priorité les espaces déjà artificialisés

# Installation de panneaux solaires sur terrains déjà artificialisés ou ne présentant pas d'enjeu environnemental majeur.

- bordure de routes, d'autoroutes
- voies ferrées et voies fluviales
- friches en bordure de littoral



# Exemption possible pour implanter des installation PV dans les plans de prévention des risques inondation (PPRi)

# # Mobiliser le foncier : introduction de deux notions distinctes pour le photovoltaïque en terrains agricoles

## Projets agrivoltaïques

L'agrivoltaïsme **apporte au moins l'un des services** suivants :

- potentiel agronomique ;
- adaptation au changement climatique ;
- protection contre les aléas ;
- L'amélioration du bien-être animal.

**Et ne doit pas porter une atteinte substantielle à l'un des services, ou une atteinte limitée à deux d'entre eux.**



**La production agricole reste l'activité principale de la parcelle**

Soumis à avis conforme de la CDPENAF



## Projets compatibles avec la vocation agricole, forestière ou naturelle des terrains

- **Aucun projet, hors projets agrivoltaïques, ne peut être implanté hors des surfaces incultes identifiées dans un document cadre**
- Pas d'opérations de défrichage de plus de 25 ha.



Si zone identifiée dans le document cadre : avis simple CDPENAF

**Dans les deux cas  
Les installations doivent être réversibles.**

- autorisés sur une **durée limitée**
- **avec obligation de démantèlement**

**Frédéric PRONCHERY**  
Vice-président délégué à l'environnement  
et aux mobilités actives – Dépmt du Rhône  
Maire de Belleville-en-Beaujolais

## # Contexte et enjeux énergétiques

# Accélération de l'électrification : Quels enjeux pour les territoires?

# Transitions 2050 : Quelle place pour les EnR ?

## # Loi APER – les grandes orientations

# Mobilisation de foncier

## # Éléments de méthode et données disponibles proposés par l'État pour mobiliser du foncier « à moindre enjeu »

### # L'accompagnement technique : cartographie des zones favorables à l'éolien et analyse des enjeux (conseil à l'émergence)

#### Objet :

- Accompagnement des projets et de la planification
- Signaler les enjeux en présence
- Livrer une pré-analyse sur la capacité d'un projet à aboutir dans les zones identifiées



## # Éléments de méthode et données disponibles proposés par l'État pour mobiliser du foncier artificialisé

### # **Outillage technique** : Guide administratif et juridique pour la solarisation du patrimoine public

#### Objet :

- Identifier les points d'attention et étapes clés du montage de projet

À paraître dans l'été



**Anne-Sophie MUSY**  
Responsable ENR -  
DREAL

**Cécile PHILIBERT**  
Cheffe du pôle déléguée CAE -  
DREAL

## # Contexte et enjeux énergétiques

# Accélération de l'électrification : Quels enjeux pour les territoires?

# Transitions 2050 : Quelle place pour les EnR ?

## # Loi APER – les grandes orientations

# Mobilisation de foncier

# Nouveaux outils de planification

## # Planifier : rappel sur la planification ENR existante

### Les objectifs de développement des énergies renouvelables sont définis

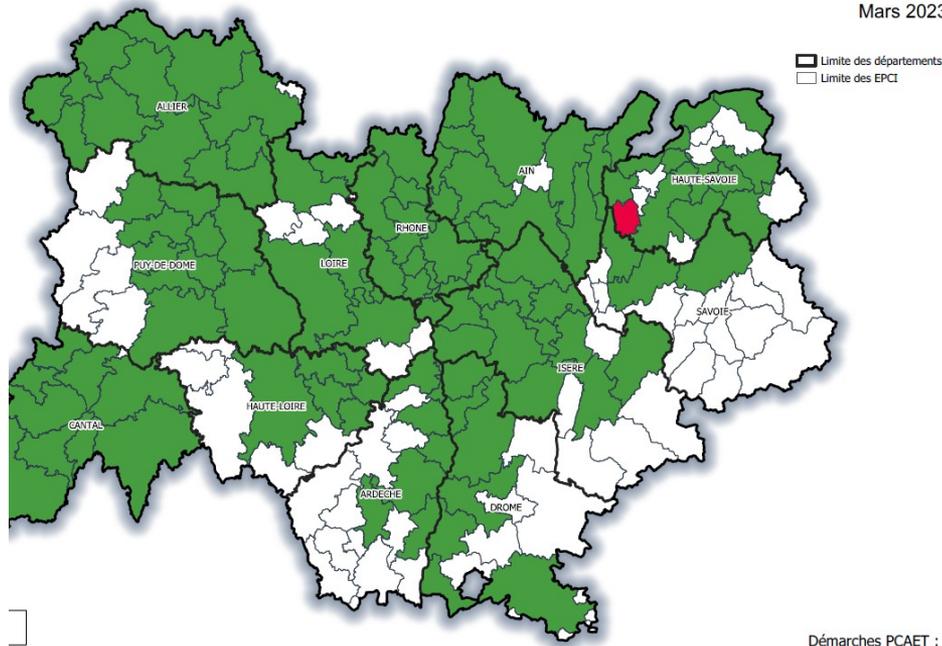
→ **Au niveau national** : programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) - à réviser en 2024

→ **Au niveau régional** : dans le SRADDET et bientôt via le comité régional de l'énergie

→ **Au niveau des EPCI** : dans les PCAET (qui peuvent comprendre un schéma directeur de dév. des Enr)

→ **Au plan local** : Intégration au PLU / PLUi de zonages spécifiques Enr

Etat des lieux des PCAET en Auvergne-Rhône-Alpes  
Mars 2023



Carte des PCAET en Auvergne-Rhône-Alpes – mars 2023

## # Planifier l'accélération des énergies renouvelables au plan local

# Volonté des sénateurs de passer « d'une logique prescriptive et descendante » à une approche « participative et ascendante »

# Dispositif de planification territoriale des ENR

# Volonté de mettre les maires au centre des décisions en leur donnant des leviers d'action pour définir sur la commune des zones favorables aux Enr



## # Planifier : principes des zones d'accélération

### Création de zones d'accélération



### Objectifs :

- Atteindre les objectifs de la PPE
- Sécuriser les approvisionnements
- Diversifier les EnR
- Identifier les solidarités possibles entre les territoires

### Les zones d'accélération sont définies pour chaque EnR

### Comment :

- selon le « potentiel » du territoire
- en tenant compte des installations déjà existantes, des réseaux énergie, des zones d'activités



Mieux maîtriser l'insertion des installations pour en faciliter l'acceptabilité



Exclusion des parcs nationaux et des réserves naturelles (sauf pour le PV sur toiture)

**Pour l'éolien** : exclusion des ZPS, zones N2000 (chiroptères)

## # Intérêt des zones d'accélération

**1- Contribuer activement et directement aux objectifs régionaux et territoriaux en matière de transition énergétique**



**2- Favoriser l'implantation des projets ENR sur les emplacements que les collectivités, et leurs administrés, auront jugés plus opportuns**

**# Zones a priori plus favorables : acceptabilité locale du projet**

**# Délais de procédures accélérés pour les projets situés sur des zones d'accélération**

**# Avantages financiers dans les procédures d'appels d'offre**

**3- Possibilité de modification simplifiée des documents d'urbanisme, pour mieux accueillir les projets ou préciser des spécifications**

## # Ce que ne sont pas les zones d'accélération !

1- Ce ne sont pas des zones où les projets sont autorisés d'office

2- Ce ne sont pas des zones « imposées »

3- Ce ne sont pas des zones exclusives de développement des ENR

# La définition des zones d'accélération se réalise en 5 étapes

## 1- Mise à disposition des informations sur l'énergie

État et gestionnaires de réseaux

05 juin 2023 – portail IGN / CEREMA



PORTAIL CARTOGRAPHIQUE ENR  
(VERSION BÊTA)

## 2- Identification des zones par les communes



Appui des EPCI et du référent préfectoral

6 mois après étape 1

## 4- Avis du comité régional de l'Énergie

Préfet de région + président de Région

3 mois après étape 3

## 3- Recensement des zones d'accélération en conférence territoriale

Préfet de département

Pas de délai spécifié



ATTEINTE

NON  
ATTEINTE

Relance des étapes 2, 3 et 4

Sous 3 mois

## 5- Publication de la cartographie départementale des zones d'accélération

Possibilité de définir des zones d'exclusion ou de contraintes de développement des EnR

## Quel calendrier ?

2023

### **Mai/juin**

Mise à disposition du portail  
et communication

### **Automne**

Installation du CRE

### **Décembre**

Remontée des zones  
d'accélération par les  
communes au référent  
préfectoral

2024

**Avis CRE sur la cartographie  
des zones d'accélération**

**Arrêt des zones d'accélération  
par le référent préfectoral**

***Révision de la PPE et SNBC***

2025

**Régionalisation des  
objectifs PPE**

**Mise en compatibilité du  
SRADDET  
délai de 6 mois**

**Révision des zones  
d'accélération en accord avec  
la nouvelle PPE**

## Un interlocuteur nouveau : le sous-préfet référent

Attente  
circulaire

# Plusieurs missions, précisées par voie réglementaire :



- Faciliter les démarches administratives des pétitionnaires ;
- Coordonner les travaux des services chargés de l'instruction des autorisations ;
- Faire un bilan annuel de l'instruction des projets sur son territoire ;
- Fournir un appui aux collectivités territoriales dans leurs démarches de planification de la transition énergétique ;



→ Rôle central et facilitateur pour la définition des zones d'accélération

## # Comité obligatoire pour les projets en dehors des zones d'accélération

## # Le comité de projet se réunit 2 fois :



- Une première réunion avant tout engagement du porteur de projet



- Une seconde réunion pour répondre aux préconisations émises par le comité.

## Doivent obligatoirement participer au Comité de Projet



Les représentants des collectivités  
territoriales

## Et sur sollicitation des collectivités :



- Le référent préfectoral
- Les services de l'État concernés par l'énergie et l'aménagement
- Les gestionnaires de réseaux de transport et de distribution



## # Contexte et enjeux énergétiques

# Accélération de l'électrification : Quels enjeux pour les territoires?

# Transitions 2050 : Quelle place pour les EnR ?

## # Loi APER – les grandes orientations

# Mobilisation de foncier

# Nouveaux outils de planification



# # Outils pour accompagner la définition des zones d'accélération

## # Mise à disposition par les services de l'État d'un « kit » d'accompagnement : en cours de consolidation

### Outils génériques ENR



Site internet DREAL

### Outils spécifiques « zones d'accélération »

- Une **boîte à outils** existante :
  - **informations thématiques** : fiches par ENR (solaire, éolien, géothermie, biogaz)
  - **éléments de langage** type « vrai/faux PV », « vrai/faux » éolien
  - coordonnées des interlocuteurs en région

Automne 2023

- **Portrait régional ENR**

- **Livret « premiers pas »** : recommandations générales pour la définition de zones d'accélération

Septembre 2023

- **Feuillets complémentaires par ENR** : PV, méthanisation, éolien, ...

Oct. nov 2023

# Premières recommandations pour la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables

## 1- Une réflexion à mener par type d'ENR, en s'appuyant sur la connaissance locale

- # Estimer le potentiel communal par ENR
- # Identifier les projets en place
- # Connaître les projets en cours ou à l'étude

## 3- Envisager une réflexion en « deux temps »

- # Temps 1 – Zones à prioriser « sans regret »
- # Temps 2 – Zones nécessitant plus de réflexion, plus de concertation

## 2- Identifier le champs des possibles

- # Obligations légales
- # Pas de taille mini ou maxi
- # Foncier public ou foncier privé

Travail nécessairement itératif  
ENR / ENR

2 points clefs

Importance de contribuer  
aux objectifs territoriaux

# Premières recommandations pour la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables

# S'entourer d'acteurs ressources à toutes les échelles

EPCI

- Chargés de mission PCAET
- Conseillers énergies ...

Échelle  
départementale

- **Le sous-préfet référent**
- Les services de l'État DDT
- Les services ADEME, Région
- Les générateurs ADEME (*en cours*)
- Les conseillers ENEDIS
- Chargés de mission SDE, ALEC

Échelle  
régionale et +

- Les services de la DREAL
- Les chargés de mission thématiques ADEME, Région, AURA-EE

# S'appuyer sur des documents de référence, des données fiables

- PCAET
- Schéma directeur des ENR, le cas échéant
- ...

- Études thématiques, cadastres solaires
- Schéma de développement des ENR
- ...

- **Portail ORCAE**
- **Terristory**
- **Portail cartographique IGN/CEREMA**

- **Site internet DREAL**
- **SRADDET**

**Anne-Sophie MUSY**  
Responsable ENR -  
DREAL

**Cécile PHILIBERT**  
Chef du pôle déléguée CAE -  
DREAL

## # Contexte et enjeux énergétiques

# Accélération de l'électrification : Quels enjeux pour les territoires?

# Transitions 2050 : Quelle place pour les EnR ?

## # Loi APER – les grandes orientations

# Mobilisation de foncier

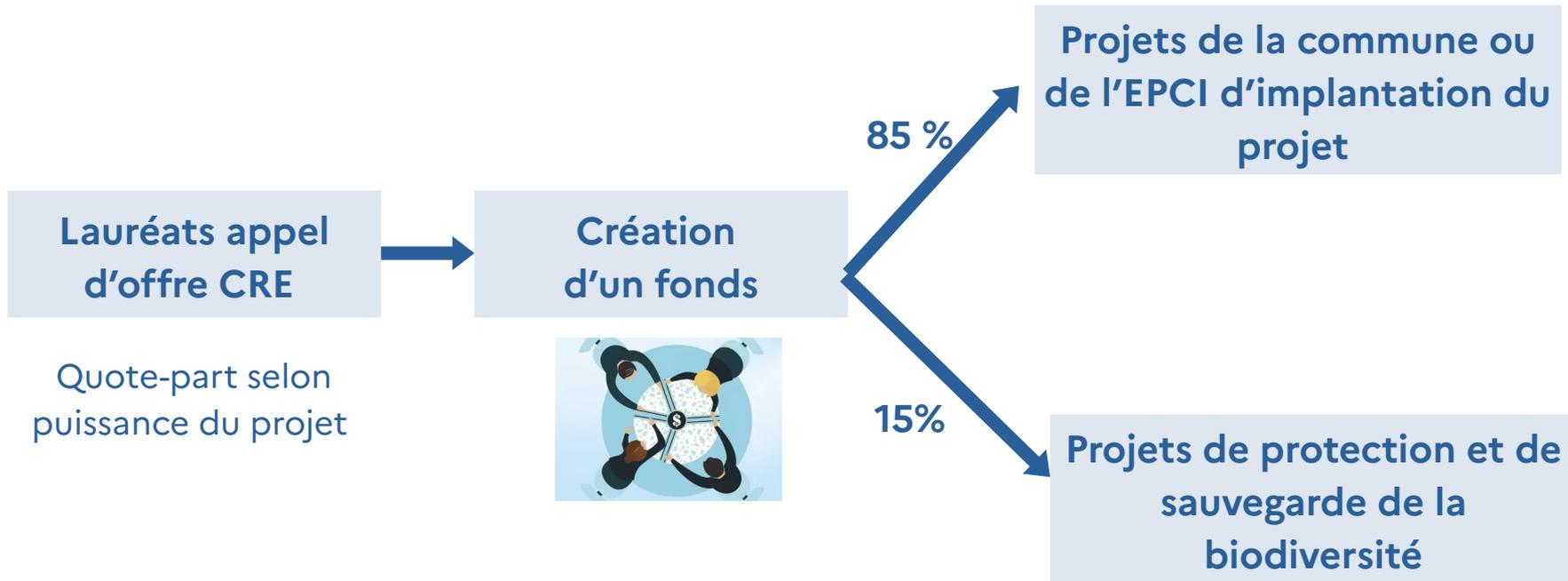
# Nouveaux outils de planification

# Partage de la valeur et retombées économiques

# Partager la valeur des projets d'EnR avec les territoires qui les accueillent

Logo  
Fraternité

Introduction d'un mécanisme de redistribution de la valeur générée par les projets EnR lauréats d'un appel d'offre



## Partager la valeur des projets d'EnR avec les territoires qui les accueillent



Faciliter la prise de participation par les collectivités et les habitants dans les projets accueillis sur leur territoire

- Faciliter l'ouverture du capital aux riverains, communes/EPCI d'implantation
- Meilleure prise en compte des communautés d'énergie dans la rémunération des projets



Faciliter l'établissement de contrats d'achat directs d'électricité ou de gaz renouvelables entre producteurs et consommateurs (PPA ou BPA)



Simplifier le recours à l'autoconsommation pour les collectivités

## # Contexte et enjeux énergétiques

# Accélération de l'électrification : Quels enjeux pour les territoires?

# Transitions 2050 : Quelle place pour les EnR ?

## # Loi APER – les grandes orientations

# Mobilisation de foncier

# Nouveaux outils de planification

# Partage de la valeur et retombées économiques

**Gaetan JOSSE**  
**Chef de service PRICAE**  
**DREAL**

**Conclusion : les prochains rendez vous ...**